

Instances d'avis: le chemin reste tortueux

Où en est la nouvelle gouvernance culturelle ? Les fédérations professionnelles ont été reconnues, l'élaboration des nouvelles instances d'avis peut commencer. Atterrissage prévu : juin 2020.



Dans quelles conditions concrètes les artistes ont-ils la possibilité d'évaluer le travail de leurs pairs ? Pour illustration, un scène de « Paying for it » (Collectif La Brute), au Théâtre national. - Hubert Amiel.

DANS CET ARTICLE

- [Instances d'avis sur les projets théâtraux: «Ma lettre de démission...»](#)
- [Vrai ou faux: «Les ministres suivent les avis des instances»](#)



Par [Alain Lallemand](#)
Journaliste au service Culture
Le 14/02/2020 à 19:28

Avec un léger retard sur l'agenda avancé par le gouvernement

précédent, la ministre de la Culture Bénédicte Linard (Ecolo) a pu annoncer cette semaine la reconnaissance de dix-huit nouvelles fédérations professionnelles d'artistes, complétant ainsi un paysage riche de pas moins de 58 fédérations représentatives de toutes les dimensions créatives de la Fédération. Sont ainsi reconnus des fédérations d'auteurs de BD, de réal'prods indépendants, d'une maison carolo des traditions, du hip-hop, de la musique électroacoustique, etc. La liste exhaustive de ces fédérations se trouve à la fin de cet article.

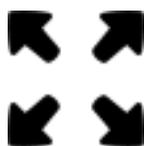
Un pas vers la nouvelle gouvernance

Pourquoi est-ce important ? Une fois reconnues, ces fédérations vont pouvoir être intégrées aux dispositifs de « nouvelle gouvernance culturelle » prévus par le décret de mars 2019, en clair : participer aux chambres de concertation qui doivent être le relais entre les divers secteurs culturels et les décideurs politiques (parlement et gouvernement), pendant que s'installent en parallèle de nouvelles instances d'avis, plus transversales, de genre plus équilibré, et plus transparentes, chargées d'aider les décisions de subvention concernant des projets spécifiques.

LIRE AUSSI

[Commissions d'avis: Jeholet et Linard vont défendre les artistes au fédéral](#)

Cette avancée est plus que bienvenue car, depuis deux ans maintenant, et singulièrement depuis la révision fiscale annoncée un peu cavalièrement en août dernier, les membres des anciennes instances d'avis sont épuisés, et leur défraiement est devenu – pour les plus précaires – un cadeau empoisonné qui met en danger leurs droits au chômage. Par ailleurs, le manque de transparence et lisibilité du système qui perdure actuellement mine la confiance des créateurs envers les instances d'avis chargées de les valoriser auprès du pouvoir subsidiant.



LIRE AUSSI

Instances d'avis: le fisc joue un vilain tour aux artistes

Pour rappeler ces difficultés, nous publions sur notre site la lettre de démission d'une membre du Conseil d'aide aux projets théâtraux, Dominique Gratton, qui synthétise bien la souffrance des artistes siégeant en instances d'avis, quelle que soit l'instance. Par ailleurs, pour mieux comprendre la défiance des créateurs par rapport aux instances d'avis, nous avons pu enquêter sur la façon dont les avis d'une instance (en l'occurrence le Conseil d'art dramatique) ont été respectés ou non par le pouvoir politique. L'articulation n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser : outre la médiatisation des décisions, la transparence passera par un réel effort pédagogique.

Quelles sont les fédérations reconnues ?

Dans l'absolu, la liste est évolutive. Mais voici les 58 fédérations aujourd'hui reconnues :

À Cœur Joie : Fédération chorale Wallonie-Bruxelles

AAFB : Association des archivistes francophones de Belgique

Abdil : Auteurs de la bande dessinée et de l'illustration

ACC : Association des centres culturels

Adeb : Association des éditeurs belges

Aires Libres : Concertation des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains

APBFB : Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique

Aproa-BRK : Association professionnelle de conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art

Arpi : Association des réalisateurs-producteurs indépendants

ARRF : Association des réalisateurs et réalisatrices de films

ASA : Association des scénaristes de l'audiovisuel

Asspropro : Association des programmateurs professionnels

Astrac : Réseau des professionnels en centres culturels

ATPS : Association de techniciens professionnels du spectacle

BeCraft : association professionnelle valorisant les métiers d'arts appliqués en région de Wallonie et de Bruxelles

Bima : Belgian Independent Music Association
BWMN : Belgian World Music Network
CBM : Conseil bruxellois des musées
CCTA : Chambre des compagnies théâtrales pour adultes
Cipar : Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux
Cont'Acte : Fédération des opérateurs culturels de l'art du conte et de l'oralité
Court-Circuit : Pôle Musiques Actuelles
Crombel : Comité roman du comité belge du bureau européen pour les langues moins répandues
CTEJ : Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse
EL&C : Espace livres et création
El Môjo de Walons : Maison carolorégienne des traditions
Facir : Fédération des auteurs-compositeurs et interprètes Réunis
FCB : Fédération des cinémas de Belgique
Feas : Fédération des employeurs des arts de la scène
Fecota : Fédération des compagnies de théâtre d'amateurs
Fédé des Conteurs
Fébémé : Fédération belge de musique électroacoustique
Fedecirque : Fédération des écoles de cirque
FIBBC : Fédération interdiocésaine des bibliothécaires catholiques
Flif : Fédération des labels indépendants francophones
FM Liège : Fédération musicale de Liège
FM Namur : Fédération musicale de Namur
Forum des Compositeurs
FTA : Fédération du théâtre action
Hors Champ : Association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel
Icom : Conseil international des musées Belgique Wallonie-Bruxelles
Incidence : Fédération de la créativité et des arts en amateur
RAC : Fédération professionnelle du secteur chorégraphique de Wallonie et de Bruxelles
M-Collectif : Marionnettes, théâtre d'objet et arts associés en FWB
MSW : Musées et société en Wallonie
Muséact : Musiques d'expression actuelle
ONH : Organisation nationale du hip-hop
PRO Spere : Fédération des professionnels de la création et de la production audiovisuelle
Sabam : Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs
SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques
Scam : Société civile des auteurs multimedia
SLFB : Syndicat des librairies francophones de Belgique

SLLW : Société de langue et de littérature wallonnes
UAS : Union des artistes du spectacle
UB&BV : Association professionnelle bruxelloise des prestataires de services du cinéma et de l'audiovisuel
UCW : Union culturelle wallonne
UPFF : Union des producteurs francophones de films
UWA : Union wallonne des architectes

LIRE AUSSI

Instances d'avis grippées: faut-il revoir le décret ou le droit social pour ne pas éteindre la voix des artistes?

LIRE AUSSI

Statut d'artiste: la pression monte

LIRE AUSSI

Administration: le chemin de croix des artistes en Belgique

LIRE AUSSI

Instances d'avis: les artistes n'ont pas perdu la guerre du fisc

Instances d'avis sur les projets théâtraux: «Ma lettre de démission...»

Mis en ligne le 14/02/2020 à 16:19

Par Dominique Gratton, comédienne

Pourquoi démissionner d'une instance d'avis ? Fin janvier, l'un des membres du Conseil d'aide aux projets théâtraux (Capt) adressait sa démission à la ministre de la Culture. Voici un extrait significatif de sa lettre.



Dominique Gratton. - D.R.

Pourquoi démissionner du conseil d'aide aux projets théâtraux ? Plusieurs raisons, importantes pour moi, viennent profondément choquer mon éthique de vie.

Tout d'abord, le problème lié à la manière de rétribuer les membres des instances d'avis n'est toujours pas résolu, la situation actuelle est inacceptable. Non seulement la responsabilité de la circulaire administrative du 6 août 2019 (NDLR : lettre par laquelle l'administration annonçait unilatéralement aux artistes que leur mode de rétribution serait modifié) n'a pas été endossée : afin de recevoir vos jetons de présence, vous devez devenir indépendant, sinon il vous reste à démissionner ou à être bénévole, ceci avec effet rétroactif.

Quel respect du travail accompli ?

Le paiement 2019 à ce jour n'a toujours pas été honoré. Aucune justice n'a été rendue face à ce mépris, cette maltraitance que nous avons dû essuyer. C'est un déni démocratique que subissent ainsi tous les artistes ou toute personne voulant faire entendre sa voix au sein d'une instance d'avis.

Je suis donc en grève au Capt depuis septembre 2019.

Il y va pour moi du respect du travail accompli : le déplacement aller-retour à l'endroit de la réunion, le temps de lecture des dossiers pour lesquels une indemnité forfaitaire et globale représente moins de 5 euros par dossier examiné. Ne sont pas pris en considération : l'examen des dossiers qui sortent de l'ordinaire, des nombreux documents qui permettent le fonctionnement de l'instance, l'examen des avant-projets de décrets ou d'arrêtés, des exposés des motifs ou autres qui viennent à l'appui de la rédaction de ces textes ; la rédaction chez soi des avis rendus sur base de la délibération en séance ; l'information nécessaire à la réalisation du mandat, les contacts avec d'autres membres d'autres instances, la connaissance du terrain culturel et artistique, ses initiatives, ses institutions, les visionnements et auditions des projets réalisés. Soit des heures et jours de travail et de responsabilités.

Un verrou démocratique a sauté

Il y a aussi et surtout un problème de représentativité démocratique. Qui, dans ce régime abusif, sera susceptible de faire partie d'une instance d'avis ? Exclut les chômeurs ! Le statut d'indépendant pour qui ? On ne peut forcer un salarié à devenir indépendant. Tout cela arrange qui ? De quel droit proposer de telles alternatives ? Se permettre une telle violence institutionnelle ?

Un verrou démocratique saute et rejaillira à terme sur la création artistique : dans les instances d'avis, qui va décider à qui attribuer les subsides et dans quel sens, lorsque ces instances seront composées de membres pouvant répondre à ces critères réducteurs ?

Il y a urgence de garder une vigilance au respect de la notion de pluralité et du travail des personnes à tous les niveaux.

Un rythme de travail inadmissible

En 2018-19, la ministre en place a imposé au Capt, en accord avec l'administration, une méthodologie et un rythme de l'analyse de son projet de décret absolument Inadmissible ! Il nous a fallu travailler sur des textes de projet d'une nouvelle gouvernance soumis quelques jours auparavant, tout en suivant les dossiers artistiques afin de respecter les dates limites imposées par le marché. J'ai indiqué alors les problèmes majeurs que ce texte entraînait et proposé que nous refusions de collaborer à ce simulacre de consultation. Il y a eu blocage de l'administration et de mes collègues alors qu'une grande partie du monde des arts de la scène s'opposait à ce projet.

La liste des échecs

En effet en ce qui concerne les objectifs de réforme des instances d'avis :

Simplification ? Échec ! Le décret multiplie les formes de régimes des instances d'avis.

Harmonisation ? Échec ! Éducation permanente, jeunesse, aide à la presse (50 % des opérateurs de l'administration de la culture) sont exclus. Il existe des lignes de fracture entre les différentes politiques culturelles.

Dépolitisation ? Échec ! Les conditions sont créées d'une politisation larvée sans limite, sans transparence.

Diversification du pluralisme ? Échec ! Il est affaibli et non étendu.

Économie ? Échec ! L'ensemble du dispositif ne peut que coûter plus cher. Le statut des indemnités et remboursement de frais n'a pas été clarifié sur le plan fiscal et social.

Réduction du travail administratif ? Échec ! On peut légitimement penser qu'il va être accru.

Réduction du nombre d'instances ? Échec ! Il y a démultiplication du nombre d'instances et des relations croisées entre les différents niveaux.

À quoi joue-t-on ? À quel jeu assassin de nos droits ?

Un choix libre

Quelle conscience avons-nous de ne servir dorénavant que des enjeux économiques mondiaux voués à la seule notion de rentabilité ? Chaque citoyen est englué dans une manipulation complexe et perverse. La planète entière est en train d'en mourir.

Ma démission est un choix libre afin de placer mon énergie de transformation ailleurs et autrement. Jusqu'où se compromettre ? Grande est la difficulté dans ce monde, de se positionner et d'agir au profit de l'humanité. L'espace culturel de notre culture est riche de nombreux artistes porteurs de superbes projets œuvrant dans le sens d'un renouveau face à tous les dysfonctionnements majeurs et mortifères que mettent en place ceux qui désirent encore se ranger du côté des « possédants ».

Suite à cette fin de mandat, voici mon devoir de transparence et de comptes à rendre à tous les acteurs culturels de notre communauté.

Vrai ou faux: «Les ministres suivent les avis des instances»

Mis en ligne le 14/02/2020 à 16:24

Par Alain Lallemand

C'est plutôt vrai. L'étude des avis rendus en 2017 par le Conseil d'art dramatique montre que la ministre Greoli (CDH) a suivi le CAD dans 92 des 97 avis rendus. Mais la traduction budgétaire et l'ajustement des exigences ont été bien moins heureux.



Fin janvier, le Conseil de l'art dramatique déplorait la traduction budgétaire inadéquate de ses avis. - Le Soir.

Fin janvier, le Conseil de l'art dramatique (l'instance d'avis chargée d'aider la ministre de la Culture à répartir les subsides du théâtre adulte professionnel) déclarait vouloir « dégonfler un certain nombre de baudruches » : « Si Mme Greoli (NDLR : ancienne ministre de la Culture) a pu vous dire qu'elle a suivi à 96 % les avis des instances, le CAD n'a pas eu du tout cette impression. »

Le « fait de la princesses » ?

Existe-t-il un « fait de la princesse », comme le dénommait joliment l'actuelle ministre Bénédicte Linard (Ecolo) en visant son propre exercice du pouvoir ? Malgré les avis d'experts, les ministres n'en feraient-ils qu'à leur guise au moment d'attribuer des subsides ?

Un vent favorable, et qui ne peut être suspect d'allégeance politique, a amené au Soir un relevé intermédiaire mais complet, voix par voix, des votes et avis confidentiels rendus en 2017 par le CAD, et qui ont présidé à la signature des contrats-programmes 2018-2022 du théâtre adulte. Ce n'est pas rien : on parle de plus de 33 millions d'euros de subsides annuels garantis sur cinq ans, près de 170 millions au total. Les experts ont eu à se prononcer sur une centaine de dossiers, représentant une demande globale de subsides de 48 millions annuels, sans connaître l'enveloppe budgétaire qui serait attribuée in fine au secteur.

À l'examen, si on confronte à ces votes les contrats-programmes effectivement conclus, on doit reconnaître que dans 92 dossiers sur 97, la ministre Alda Greoli a suivi l'avis rendu. Soit 95 % des dossiers, pour autant qu'on garde à l'esprit que l'instance d'avis ne transmettait pas simplement à la ministre un avis tranché positif ou négatif, mais une balance parfois complexe de votes. Le CAD n'était pas toujours unanime, pouvait rendre des avis « partagés » ou réservés sur des points concrets, ainsi que des indications budgétaires précises. Dans deux cas, un avis unanimement négatif a été rendu, et pourtant il y a eu subsidiation. Dans deux cas faisant l'objet de fortes réserves, les subsides ont été interrompus alors que le CAD préconisait dans l'un des dossiers le maintien d'une aide inchangée. Enfin, dans un dossier jugé « majoritairement négatif », il y a eu maintien du subside. On précisera, comme cela a déjà été publié, que des financements alternatifs ont été approuvés par le gouvernement Demotte (PS-CDH) pour trois projets théâtraux a priori recalés : La Valette, Arlequin et Poème.

LIRE AUSSI

Théâtre: L'Arlequin a été subsidié malgré un double avis négatif

L'arbitrage politique

Cette liberté politique, exercée de manière limitée, n'est pas critiquée, d'autant plus qu'elle a permis la subsistance d'un nombre plus large de projets.

Interpellée mardi par la députée Amandine Pavet (PTB), l'actuelle ministre de la Culture Bénédicte Linard est même venue à la rescousse de Mme Greoli en répliquant : « (...) les avis ne sont que des avis et n'ont aucune force contraignante. En fonction des secteurs, ceux-ci sont précédés, complétés, éclairés par un avis des services du gouvernement. Il s'agit du service fonctionnel, celui qui gère la matière (...) Quand les avis convergent, la décision est simple. Quand les avis divergent, il est évidemment nécessaire d'arbitrer. C'est notre rôle en tant que membre du gouvernement. »

Alors, circulez, il n'y a rien à voir ? Non.

La volonté politique d'Alda Greoli était de coordonner l'ensemble des contrats-programmes de théâtre pour retrouver une véritable liberté d'action, sur un plan quinquennal avec un horizon budgétaire dégagé. On repartait de zéro au 1er janvier 2018. Ceci supposait d'étudier et de boucler la totalité des dossiers de manière simultanée et en un temps record. A ce tour de force s'est malheureusement greffé un... tour de vis budgétaire imposé par le gouvernement.

Crispation budgétaire

C'est ce que l'analyse des avis du CAD et leur traduction budgétaire concrète montrent de manière cruelle : le conseil rend un avis complexe, circonstancié, sur base d'un dossier où figurent à la fois des promesses (autant de créations, autant de représentations, un tel niveau de public, un tel niveau d'emploi artistique, etc.) et, en regard, une demande justifiée de financement. Or, les contrats qui ont ensuite été proposés et signés réduisent sensiblement les ambitions financières... tout en tenant pour acquises les promesses du dossier initial. On offre un projet à 250.000 euros, il est approuvé mais débrouillez-vous avec 60.000 euros (Acteurs de l'Ombre). Votre projet à 184.000 euros est très bien, on vous l'achète à 90.000 euros (Collecif Mariedl). D'où la grande souffrance actuelle du monde du théâtre, subsidié mais sur des bases tronquées. C'est comme si les règles du contrat avaient été modifiées unilatéralement par un pouvoir politique tout-puissant. En droit économique, c'est ce qu'on appellerait un « abus de position dominante », l'imposition d'une transaction non équitable.

LIRE AUSSI

Arts de la scène: le cadeau suspect de Greoli à un théâtre liégeois

Mauvaise volonté ? Non. Mais un vrai manque de temps, en 2017, pour revenir vers les opérateurs et ajuster le cahier des charges au subside réel. On comprend alors la déclaration de la ministre Linard qui affirmait mardi devant le parlement : « Pour éviter que cela ne se reproduise, nous veillons à communiquer un contexte budgétaire clair et connu avant l'élaboration des avis par les instances. »

Mais dans les tableaux que Le Soir a pu reconstituer, un autre point non budgétaire apparaît, et il devrait attirer l'attention de la ministre : ce sont les paquebots de la culture, que rien ne semble arrêter malgré des dossiers contestables. Le Conseil de l'art dramatique a jugé des dossiers artistiques, pas les institutions qui sont derrière. Or, certaines institutions culturelles sont à ce point indébouillonnables que les réserves émises par le CAD liées à l'éthique, la gouvernance, le flou budgétaire de certains de leurs dossiers sont passées au bleu. Le Théâtre national est un exemple éclairant où, malgré des avis répétés, on passe au bleu des cumuls de fonctions, des problèmes d'organigramme, et une belle soupe budgétaire entre l'artistique et l'immobilier. On comprend alors l'injustice ressentie par les plus modestes.